

MAIRIE DE MANOU

2, rue Louise Koppe

28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : mairie.manou@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 23 septembre 2022 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil. Mme BLANCHET a été désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Jean-Louis PILFERT, Samuel PILATE, Philippe ROULLEAU, Lucie TREMIER

Absent(e)s excusé(e)s : Michèle PEIGNIER (pouvoir à Amélie BLANCHET), Elisa MELLECC, Gérard LEGOUT (pouvoir à Stéphanie COUTEL), Stéphane CLOT (pouvoir à Samuel PILATE), Marija MILUTINOVIC (pouvoir à Lucie TREMIER), Christophe DESACHY ;

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire informe le conseil qu'elle a reçu la démission de Stéphanie CHERADAME de ses fonctions de conseillère municipale. Le conseil est donc constitué de 13 membres et le quorum est désormais fixé à 7 membres.

Mme le Maire sollicite les membres du conseil afin que soit ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Choix de l'entreprise pour le contrôle préalable à la réception des travaux du réseau d'assainissement collectif

Les conseillers acceptent que ce point soit ajouté à l'ordre du jour. Mme le Maire les en remercie.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2022

Personne ne formulant de remarques, le compte-rendu du conseil municipal du 07 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

N°2022-09-01 – CONVENTION E.L.I. SUIVI DE TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire expose :

La commune peut bénéficier de l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie (E.L.I.) pour le suivi des travaux de voirie. Ceci nous assure une expertise sur les aspects techniques et le bon déroulement des travaux.

La cotisation 2021 s'élevait à 692,86 €. Ce montant devrait être sensiblement équivalent pour 2022.

Mme le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour signer la convention entre la commune et E.L.I.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de mission de suivi de travaux de voirie entre la commune de Manou et Eure-et-Loir Ingénierie.

N° 2022-09-02 : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE POUR LE DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'AEP

Madame le Maire expose :

Il a été évoqué lors de précédents conseils l'état particulièrement fuyard d'une partie du réseau de distribution d'eau potable de la commune.

Dans la perspective du remplacement partiel du réseau d'eau potable de la commune, il est nécessaire de recourir au maximum à des aides financières auprès de nos partenaires. L'Agence de l'Eau, principale source de subventions, a fait savoir que ce type de travaux ne serait plus subventionné en l'absence d'un diagnostic préalable du réseau d'eau potable.

Etant précisé que ce diagnostic, réalisé par un bureau d'études, peut lui-même être subventionné par l'Agence de l'Eau.

La désignation du titulaire de la mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le diagnostic des réseaux doit être réalisée avant fin 2022.

La communauté de communes Terres de Perche se propose de procéder à une opération groupée pour ces diagnostics afin de réduire le coût pour toutes les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le principe de recourir à une opération groupée sous l'égide de la CDC pour la réalisation de l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable de la commune, si cette opération conjointe se met en place.

N ° 2022-09-03 STATION D'EPURATION – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration du futur assainissement collectif de la commune, il a été procédé à un appel d'offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 26 septembre 2022 à 18h30, en présence de M. COELHO, du cabinet VERDI. Il est ici rappelé que l'ensemble du conseil municipal avait été invité à assister à cette réunion, compte tenu de l'importance des dossiers abordés. Le cabinet VERDI nous a présenté son analyse des offres reçues pour ce chantier.

A l'issue de la commission, il a été décidé de retenir la candidature de la Société ERSE pour son offre « variante » qui a obtenu la meilleure note. Pour mémoire, il est attendu prochainement l'avis de la DDT concernant la nécessité ou non de réaliser la tranche optionnelle relative à l'infiltration. C'est pourquoi il est demandé au conseil d'approuver également l'offre de la société ERSE incluant la tranche optionnelle. Dans l'hypothèse où cette option ne serait pas demandée par la DDT, un avenant à l'acte d'engagement supprimant la tranche optionnelle sera établi.

L'offre de la société ERSE s'établit comme suit :

Travaux de base tranche ferme :	332.411,52 € HT	SOIT	398.893,82 € TTC
Travaux tranche optionnelle :	9.001,60 € HT	SOIT	10.801,92 € TTC
TOTAL	341.413,12 € HT	SOIT	409.695,74 € TTC

Il est demandé au conseil d'approuver ce choix et d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise ERSE pour la réalisation de la station d'épuration et autorise Mme le Maire à signer tous actes à cet effet.

N° 2022-09-04 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DOMAINE PRIVE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la création du réseau d'assainissement collectif, il a été procédé à un appel d'offres pour les travaux qui devront être réalisés par les futurs abonnés sur leurs propriétés (domaine privé – lot 2 de l'appel d'offres « réseaux »). Lors de la commission d'appel d'offres du 26 septembre 2022, le cabinet VERDI nous a présenté le rapport d'analyse des offres reçues. A l'issue de cette commission, il a été décidé de retenir la candidature de l'entreprise BERNASCONI, qui a obtenu les meilleures notes.

Il est demandé au conseil d'approuver ce choix et d'autoriser Mme le Maire à signer tous actes nécessaires dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise BERNASCONI pour les travaux d'assainissement collectif en domaine privé et autorise Mme le Maire à signer tous actes dans ce cadre.

N° 2022-09-05 CONTROLE PREALABLE A LA RECEPTION DES TRAVAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la réalisation du réseau d'assainissement collectif, il y a lieu de désigner une entreprise qui réalisera tous les essais et contrôles des réseaux avant la réception définitive des travaux de réseaux.

La commission d'appel d'offres réunie le 26 septembre 2022, après exposé de l'analyse du cabinet VERDI, a décidé de retenir l'offre de la Société Orléanaise d'assainissement (SOA).

L'offre de la SOA s'établit ainsi :

Montant du marché : 23.375,60 € HT soit 28.050,72 € TTC

Il est demandé au conseil d'approuver ce choix et d'autoriser Mme le Maire à signer tous actes en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise SOA pour la réalisation du contrôle préalable à la réception des travaux et autorise Mme le Maire à signer tous actes dans ce cadre.

N° 2022-09-06 – TARIF DES ANNONCES – BULLETIN MUNICIPAL 2022

Madame le Maire expose :

Il convient de délibérer afin de fixer les tarifs applicables aux insertions publicitaires destinées à financer la réalisation du bulletin municipal annuel.

Il est proposé de reconduire les tarifs à l'identique, savoir :

¼ de page : 95 € ½ page : 135 € Page entière : 260 €

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de reconduire à l'identique les tarifs d'insertion précisés ci-dessus.

N° 2022-09-07 - 11 NOVEMBRE – GRATUITE DU REPAS

Madame le Maire donne la parole à Mme Amélie BLANCHET, adjointe en charge des manifestations, qui expose :

Il y a lieu de fixer les modalités d'organisation et de participation au repas prévu le 11 novembre 2022.

Il est proposé d'offrir le repas :

- Aux Anciens Combattants
- Aux habitants de la commune ayant 67 ans révolus
- Aux membres du conseil municipal
- Au personnel communal

Les autres personnes pourront participer au banquet moyennant le paiement de la somme de 32 €.

Après débat, le conseil, à l'unanimité, adopte les modalités d'organisation et de participation au repas du 11 novembre 2022 telles que présentées ci-dessus.

N° 2022-09-08 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – nomination d'un membre suppléant

Mme le Maire expose :

A la suite du décès de Yannick MARCHAND, il y a lieu de doter la commission d'appel d'offres d'un membre suppléant.

Mme le Maire fait appel à candidature.

Samuel PILATE manifeste son intérêt.

La commission d'appel d'offres se compose désormais comme suit :

Présidente : Stéphanie COUTEL

Membres titulaires : Jean-Louis PILFERT, Mathieu SAULNIER, Gérard LEGOUT

Membres suppléants : Amélie BLANCHET, Philippe ROULLEAU, Samuel PILATE

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la composition de la commission d'appel d'offres telle qu'établie ci-dessus.

N° 2022-09-09 - COMMISSION TRAVAUX

Mme le Maire expose :

M. Yannick MARCHAND, décédé, été membre de la commission communale Travaux. Samuel PILATE ayant manifesté son intérêt pour ce sujet, la commission « Travaux » est désormais composé comme suit :

Stéphanie COUTEL, Mathieu SAULNIER, Jean-Louis PILFERT, Gérard LEGOUT, Philippe ROULLEAU, Samuel PILATE.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la composition de la commission Travaux telle qu'établie ci-dessus.

N° 2022-09-10 - SIRTOM – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Mme le Maire expose :

A la suite de la démission de Stéphanie CHERADAME, il y a lieu de désigner un membre suppléant pour siéger au SIRTOM.

Il est pris acte de la candidature de Mathieu SAULNIER

Les élus siégeant au sein du SIRTOM seraient désormais :

Membres titulaires : Stéphanie COUTEL, Philippe ROULLEAU

Membres suppléants : Marija MILUTINOVIC, Mathieu SAULNIER

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle représentation communale, telle qu'exposée ci-dessus, au sein du SIRTOM.

N° 2022-09-11 CNAS – DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Mme le Maire expose :

Suite à la démission de Stéphanie CHERADAME de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de désigner un membre suppléant représentant la commune auprès du CNAS ;

Il est fait appel à candidature. La candidature de Jean-Louis PILFERT est retenue.

Les représentants de la commune auprès du CNAS sont désormais :

Membre titulaire : Amélie BLANCHET

Membre suppléant : Jean-Louis PILFERT

Après débat, le conseil, à l'unanimité, valide la représentation de la commune auprès du CNAS telle qu'exposée ci-dessus.

INFORMATION DU CONSEIL :

- Il a été procédé au renouvellement du contrat du secrétaire de mairie à compter du 03 septembre, pour 2 années supplémentaires
- L'agent technique qui avait sollicité une disponibilité pour convenance personnelle depuis le 1^{er} janvier 2022 a sollicité sa réintégration à compter du 2 janvier 2023. Le contrat de l'agent contractuel recruté pour son remplacement ne sera donc pas renouvelé.

QUESTIONS DIVERSES

BILAN DES CONTROLES DE L'ANC PAR LE SPANC –

Mme le Maire passe la parole à Mathieu SAULNIER qui résume le bilan du contrôle des assainissements non collectifs de la commune. Cette campagne ne concernait que les installations ne passant pas à l'assainissement collectif. Sur les 218 installations qui devaient être contrôlées, 19 cas de refus ont été constatés.

Sur les installations contrôlées, 74% nécessitent des travaux de mise en conformité, 38% présentent un risque environnemental ou pour la santé des personnes.

La pénalité pour non-conformité passera de 20€ à 80€ pour les installations présentant un risque avéré de pollution (aucune installation), les refus de visite, les dépassements de 1 an suite à une acquisition d'habitation.

VALIDATION DU PANNEAU DE L'ETANG -

Mme le Maire expose :

- Il est demandé au conseil de valider le projet du panneau informatif destiné à être posé à proximité de l'étang communal. Le visuel du projet, élaboré par Marija MILUTINOVIC, entouré d'un groupe de travail, est présenté aux membres du conseil.
- les conseillers approuvent le graphisme de ce projet.

VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL

Mme le Maire expose :

- La commune a été saisie d'une demande de rachat d'un morceau de chemin communal. La vente est sollicitée par un propriétaire riverain. Le débat s'oriente vers la nécessité de procéder au recensement de tous les morceaux de chemins qui ne représentent plus aucun intérêt public, le plus souvent parce qu'ils s'interrompent brutalement ou se trouvent cernés de propriétés privées. Ces morceaux de chemins pourraient alors être vendus aux riverains les plus intéressés.
- Le conseil est invité à effectuer ce travail de recensement.
- Il est précisé que toute vente dans ce cadre se fera moyennant la prise en charge par l'acquéreur de tous les frais afférents.

ECOLE

- Mme le Maire évoque la perspective de réaliser quelques aménagements dans la cour de l'école, afin de la rendre plus agréable et esthétiques, notamment grâce à l'utilisation des couleurs, à la création de jeux au sol.

- **Transport à la demande** : le dispositif permet désormais de se rendre sur l'ensemble du territoire de la CDC. La question est posée de la manière de se procurer des tickets de transport, qui ne sont vendus à ce jour que dans un nombre limité de points de vente sur le territoire.
- **Parrainage des anciens** : un courrier a été adressé récemment à l'ensemble des administrés de plus de 70 ans, afin de leur proposer un « parrainage » par l'équipe municipale. L'idée principale est de lutter contre l'isolement et de faciliter le quotidien de nos aînés. L'analyse du retour se fera lors du prochain conseil.
- **GARDERIE** : Samuel PILATE fait part de son mécontentement quant aux changements d'horaires de la garderie. Il reproche que, malgré sa qualité de membre au sein du syndicat scolaire, aucune concertation n'ait eu lieu pour approuver ce changement (fermeture désormais à 18h30 au lieu de 19h, comme c'était le cas avant la période Covid).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H30.

Le Maire, Stéphanie COUDEL

Jean-Louis PILFERT

Mathieu SAULNIER

Amélie BLANCHET

Philippe ROULLEAU

Gérard LEGOUT
(pouvoir à Stéphanie COUDEL)

Elisa MELLECC
(absente excusée)

Michèle PEIGNIER
(pouvoir à Amélie BLANCHET)

Samuel PILATE

Lucie TREMIER

Stéphane CLOT
(pouvoir à Samuel PILATE)

Marija MILUTINOVIC
(pouvoir à Lucie TREMIER)

Christophe DESACHY
(absent)